



PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT

Réunion du 05 septembre 2018

Présidence : GALLÉ Philippe.

Présents : BASTGEN Patrick, BONNET Philippe, BRETON Nathalie, BROSSARD Christophe, BROUILLON Jérôme, CHEVALLIER Martine, CREPIN Roger, GABUT Thierry, TERCIER Pierre.

Assistent : DESRUTIN Alain (Président de la Commission des Arbitres),
DURAND Fabrice (Directeur Administratif),
GIUNTINI Guillaume (Conseiller Départemental Football Animation).

Excusés :

Membres : BUREAU Christian, CHASLE Pierre, FREMONT Fabrice, MICHAU Gilles, ROMIEN Sophie.

Invités : FORTEPAULE Jacky (Président de la Ligue Centre-Val de Loire),
GILET Sylvain (Expert-comptable société NOUVEL EXPERT),
GRONDIN Mickaël (Adjoint technique Football féminin et nouvelles pratiques),
MARTIN Prisca (Médecin).

Début de la réunion : 19h00.

1 – ADOPTION PROCES VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION ET DES BUREAUX

- * Procès-verbal du Comité du 04 juillet 2018 : adopté.
- * Procès-verbal du Bureau restreint du 19 juillet 2018 : adopté.
- * Procès-verbal du Bureau restreint du 23 août 2018 : adopté.

2 - INTERVENTION ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU DISTRICT

Philippe GALLE

Le Président présente tout d'abord Mickaël GRONDIN, nouvel « Adjoint technique football féminin et nouvelles pratiques du District ». Il arrive de l'île de la Réunion. Il a 31 ans. Il a reçu un bon accueil jusqu'à maintenant. Il est heureux de faire partie de l'équipe du District.

En préambule, le Président présente, au nom du District, ses condoléances :

- à la famille de Michel BRACHET, ancien membre de la Commission départementale médicale.
- à la famille de Bernard BRETON, Président d'honneur du club de l'A.S.VILLIERS AU BOUIN.
- à la famille de Roger GODEFROY, dirigeant de l'A.S.MONTS.
- à la famille de Hervé CANTIANI, Président du District de la Meuse.
- à la famille de Jean-Claude MILVAQUE, Président Délégué Ligue Rhône-Alpes.

2.1– Informations nationales

2.1.1– Communication

- le titre de champion du monde acquis en Russie amène les médias locaux à s'intéresser au football départemental. TV TOURS et RADIO France BLEU TOURAINE ont souhaité faire des reportages avec le Président.

2.2– Informations régionales

2.2.1– Vie des élus

- la Ligue organisait un séminaire en juin avec les districts sur les axes majeurs de la mandature. Une synthèse des constats et actions à mener a été présentée au Comité de direction de Ligue le 4 septembre.
- un élu indépendant du Comité de direction de Ligue, à qui le Comité a demandé de démissionner, souhaite rester en poste.

2.2.2– Social

- la situation sociale à la Ligue fait l'objet de remous qui sont détaillés dans le procès-verbal du Comité de Ligue en sa réunion du 4 juillet.
- Yvon AUGUSTIN, Vice-Président Délégué, est mandaté pour gérer le personnel.
- cette situation risque d'engendrer une image négative de la Ligue Centre Val de Loire, notamment vis-à-vis de ses partenaires publics.
- un audit management et social sera réalisé, avec l'approbation de la FFF.
- la C.A.R.S.A.T. a été sollicitée également pour évaluer les conditions de travail à la Ligue.

2.2.3– Compétitions

- le club d'ISSOUDUN, après leur recours auprès de la FFF, intègre le championnat senior R3 cette saison au lieu du championnat R2 dans lequel il avait été exclu suite à leur problème d'impayés.

2.2.4– Finances

- deux personnes issues des comités de direction de district ont été missionnées pour contribuer à analyser et améliorer les flux financiers de la Ligue : Bruno LAINÉ et Philippe GALLÉ.

2.3– Informations départementales

2.3.1– Planning des manifestations

Date	Horaire	Manifestation	Lieu	Représentants
10/09/2018	19h00	Réunion Service Civique	District	P.GALLE / M.CHEVALLIER
17/09/2018	18h30	Réunion clubs Sport sans violences	District	P.BASTGEN
21/09/2018	19h00	Assemblée générale du District	Richelieu	Comité
18/10/2018	19h00	Réunion Comité	Tours	Comité
20/10/2018	?	Remise label école de foot	Preuilley s/Claise	P.BONNET / P.GALLE
31/10/2018	19h00	Assemblée Générale de la Ligue	Orléans	Délégués 37
12/11/2018	18h00	Remise Mozaïc Foot Challenge	Notre Dame Oé	Comité

2.3.2– Vie des élus

- il est rappelé à chaque élu et chaque membre de commission du District que l'intérêt supérieur du football départemental doit prévaloir sur l'intérêt individuel de chacun.

3 –INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL

Patrick BASTGEN

Le Secrétaire Général informe le Comité sur tous les points ci-dessous :

3.1- Vie des commissions

- candidature de Jean THOMAS pour intégrer la Commission de surveillance des opérations électorales

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que la personne est licenciée FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- il est proposé de renouveler ou nommer les personnes suivantes à la Commission Nouvelles pratiques pour la saison 2018-2019 :

Président : Christophe BROSSARD.

Membres : ARRIOTTI Jean-Bernard, BELLOY Jérôme, SITBON Benoit, BUREAU Christian, CHAMBINO Sergio, DAOUAYRY Youssef, DORSEMAINE Alain, DUPIN Camille, GAUTHIER Christian, HENNAULT Sébastien, HUCHET Pascal, MOLINEAU Pascal, OLLIVIER David, PERRE Julien, PLUME Joël, PRETESEILLE Valentin, RELHIER Guillaume, THOUET Franck.

Membre avec avis consultatif : GRONDIN Michaël.

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que les personnes sont licenciées FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- il est proposé de renouveler ou nommer les personnes suivantes à la Commission Sportive pour la saison 2018-2019 :

Président : Pierre TERCIER.

Membres : CHASLE Pierre, LEFEBVRE Alain, LIVONNET Alain, MEUNIER Régis, RAFAILLAC Jackie, ROMIEN Sophie.

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que les personnes sont licenciées FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- il est proposé de renouveler ou nommer les personnes suivantes à la Commission féminine pour la saison 2018-2019 :

Président : Nathalie BRETON.

Membres : BROUILLON Jérôme, CHRISTAIN Jean Michel, CUVILLIER Alexis, GAUDELLIER Robert, GRONDIN Michaël, PAHO Adrien, MARTIN Christelle, MORMONT Valentin, DONNE Maud.

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que les personnes sont licenciées FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

- il est proposé de nommer DERNIS Jean-Noël, Représentant de la CD.A, en lieu et place de RAULT Jean-Albert à la Commission de discipline pour le reste de la mandature.

- il est proposé de nommer BOUTARD Michel, Représentant de la CD.A, en lieu et place de DERNIS Jean-Noël à la Commission d'appel disciplinaire pour le reste de la mandature.

- il est proposé de renouveler ou nommer les personnes suivantes à la Commission de Surveillance des opérations électorales la saison 2018-2019 :

Président : Jean-Paul GOUPY.

Membres : DUTHEIL Jean-François, SALMON José, THOMAS Jean, RONDEAU Christian.

Considérant l'avis favorable du Président de la Commission,

Considérant que les personnes sont licenciées FFF,

Le Comité donne un avis favorable.

3.2- Vie des clubs

- le club d'AVOINE O.C.C. offre deux places aux élus du Comité à chaque match à domicile de N3 en « pass VIP » pour cette saison. Il faut informer le club en préambule.
- le club du TOURS FC avait invité le District pour son tournoi des jeunes du 1^{er} et 2 septembre.
- le club d'AMBOISE fête ses 100 ans en 2020. Il sollicite l'aide des instances pour ses différentes célébrations. Une réponse commune Ligue/District sera donnée.

3.3- Licences

- les statistiques licences Ligue font apparaître un total de 37.676 licences au 02/09/2018, soit une baisse de 11,6 % par rapport à n-1, de date à date.
 - les statistiques licences District font apparaître un total de 7.988 licences au 02/09/2018, soit une baisse de 8,6 % par rapport à n-1, de date à date.
- Le Comité juge qu'il est trop tôt dans la saison pour juger ces statistiques.

3.4- Partenariat

- le TOURS FC offre en contrepartie des actions menées par le District, quatre places en tribunes présidentielles pour chaque match de National.

3.5- Lutte contre les incivilités

- la Commission départementale a étudié la participation des clubs au challenge du Fair-play à l'issue de la saison dernière sur les championnats suivants :

1- Championnat D5

- Poule A : 3 clubs sur 11 ont renvoyé les feuillets.
- Poule B : 3 clubs sur 11 ont renvoyé les feuillets.
- Poule C : 4 clubs sur 11 ont renvoyé les feuillets.

Le Comité prend acte de la décision de la Commission de ne pas récompenser cette division au Challenge Mozaic Crédit Agricole TP. Un ballon est offert aux 10 clubs qui ont renvoyé leurs feuillets.

2- Championnat U18

- D1 : aucun club sur 6 n'a renvoyé les feuillets.
- D2 : 1 club sur 11 a renvoyé les feuillets
- D3 : 1 club sur 15 a renvoyé les feuillets

Le Comité prend acte de la décision de la Commission de ne pas récompenser cette catégorie au Challenge Mozaic Crédit Agricole TP.

3- Championnat Seniors féminins

- D1 : 2 clubs sur 8 ont renvoyé les feuillets.
- D2 : 4 clubs sur 12 ont renvoyé les feuillets.

Le Comité prend acte de la décision de la Commission de ne pas récompenser cette catégorie au Challenge Mozaic Crédit Agricole TP. Un ballon est offert aux 6 clubs qui ont renvoyé leurs feuillets.

Le Comité prend note de la décision de la Commission de faire une nouvelle tentative la saison prochaine avec les feuillets « Fair-Play » dans ces catégories. La Commission espère que tous les clubs participent à cette opération, afin de pouvoir faire un classement et de récompenser ces catégories.

En cas de nouvel échec, le « Fair-Play » sera définitivement abandonné pour ces catégories.

3.5- Suivi des ententes

Fabrice DURAND informe le Comité des demandes d'entente suivantes dans les championnats D4 ou D5.

Considérant les dispositions de l'article 1.3 des Règlements des championnats seniors du District qui indiquent qu'une équipe senior en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciés de la catégorie.

Considérant l'état des effectifs par clubs par catégories à ce jour,
Le Comité dit aux clubs visés par un avis défavorable ci-dessous qu'ils sont exclus de l'équipe en entente dans laquelle ils se sont pourtant déclarés.

Catég.	Compét.	Clubs	Dénomination	Avis du Bureau
Senior	D4	ST EPAIN, POUZAY	ST EPAIN Ent.1	11 licenciés à ST EPAIN. 12 licenciés à POUZAY Avis favorable.
Senior	D5	STE CATHERINE, CROUZILLES	STE CATHERINE Ent.2	22 licenciés à STE CATHERINE. 30 licenciés à CROUZILLES. Avis favorable. Cette équipe doit être considérée comme l'équipe 2 de STE CATHERINE et de CROUZILLES.
Senior F	D1 F	SEPMES-DRACHE, BOUCHARDAIS	SEPMES Ent.1	2 licenciées à SEPMES. 6 licenciées à BOUCHARDAIS. Avis favorable.
Senior	Loisir	CNAV, GATINES & CHOISILLE	CNAV Ent.	0 licencié loisir à CNAV 2 licenciés loisir et 37 licenciés libres à GATINES Avis défavorable. Il faut 2 licenciés loisir minimum à CNAV.

3.5- Assemblée Générale

- il est proposé l'ordre du jour suivant pour l'Assemblée générale du 21 septembre prochain à Richelieu.

- 18h15 – 19h00 : Inscriptions et vérification des pouvoirs.

- à partir de 19h00 :

Accueil de la municipalité de Richelieu.

Accueil du club du Richelais Foot..

Allocution d'ouverture du Président, Philippe GALLÉ.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- *Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 septembre 2017.*

- *Rapport moral du Secrétaire Général.*

- *Présentation des comptes annuels 2017-2018 :*

○ *Rapport du Trésorier Général, Thierry GABUT.*

○ *Rapport du commissaire aux comptes, Jean-François FLEURY*

○ *Approbation des comptes clos au 30 juin 2018.*

○ *Affectation du résultat.*

- *Présentation et vote du budget 2018-2019 :*

- *Présentation et vote des modifications des textes*

- *Présentation du projet de passage des poules D3 et/ou D4 à 10 équipes*

- *Présentation de l'élection complémentaire au Comité de Direction.*

- *Remise des médailles.*

- *Votes des clubs aux urnes.*

- *PAUSE.*

- *Intervention de l'équipe technique départementale.*
- *Intervention des commissions : Lutte incivilité, Promotion arbitrage, Dirigeants, Gestes qui sauvent.*
- *Intervention des personnalités.*
- *Questions diverses.*
- *Résultats des votes par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales.*
- *Remise des trophées championnats 2017-2018.*
- *Discours de clôture de l'Assemblée Générale par le Président, Philippe GALLÉ.*
- *Casse-croûte offert par le District*

Le Comité donne un avis favorable.

3.6- Election au Comité de direction

- Madame Prisca MARTIN, médecin a postulé au poste vacant de Représentante des médecins licenciés au sein du Comité de direction pour le reste de la mandature.

La Commission de surveillance des opérations électorales a étudié sa candidature, en sa réunion du 29 août 2018.

Tous les éléments requis sont valides pour juger la candidature recevable.

La Commission donne un avis favorable sous réserve de la réception d'ici le 5 septembre de la copie de son diplôme de médecin.

La Commission transmet le dossier pour suite à donner auprès du Comité de Direction.

Considérant que l'attestation du diplôme de médecin a été réceptionnée au secrétariat le 5 septembre,

Le Comité donne son accord.

L'élection est donc prévue à l'ordre du jour de la prochaine AG.

3.6- Révision des textes

- la Commission de Révision des textes a étudié des modifications de textes qui sont prévus à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 septembre.

Cf. Annexes 1 et 2.

4 –INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Thierry GABUT, Sylvain GILET, Fabrice DURAND

En préambule, le Président présente, au nom du District, ses remerciements aux différents intervenants pour l'exécution d'un arrêté des comptes intervenant tôt dans l'été.

4.2- Comptes annuels 2017-2018

Sylvain GILET fait une présentation des principaux indicateurs financiers du District :

* les produits de fonctionnement augmentent de 6,7 % vs n-1 pour atteindre 710.082 €. Beaucoup de reversements sont pris en compte : arbitrage, subvention services civiques. Les aides financières liées à la mise à disposition de Laurent MAJCHRZAK compensent en partie les baisses des subventions publiques CNDS et Conseil départemental.

* les charges de fonctionnement augmentent de 4,7 % vs n-1 pour atteindre 307.562 €. Le District maîtrise globalement ses charges.

* les impôts et taxes augmentent de 110,3 % vs n-1 pour atteindre 11.893 €. La taxe foncière a augmenté d'une manière significative à cause de la revalorisation des valeurs locatives.

* les charges de personnel ont augmenté de 2% vs n-1 pour atteindre 301.960 €. Elles sont maîtrisées.

* le résultat de l'exercice affiche donc un excédent de 5.688 €. Il est impacté par une régularisation de la provision retraite. Celle-ci a été réactualisée et revalorisée dans un nouvel outil modélisé. Il est conseillé d'effectuer un placement financier pour anticiper une indemnité retraite à verser.

Le Président, Philippe GALLÉ évoque effectivement la nécessité d'anticiper le coût d'indemnités retraite importante.

L'analyse du bilan au 30/06/2018 fait apparaître :

* un fonds de roulement de 410.396 €, contre 362.506 € en n-1.

* un excédent en Fonds de roulement de 33.354 € contre 42.471 € en n-1.

* une trésorerie de 443.930 € contre 404.977 € en n-1.

Compte tenu de cette présentation, il est proposé de valider les comptes annuels 2017-2018 du District arrêtés au 30/06/2018 et de les porter à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale du District.

Le Comité donne son accord à l'unanimité.

4.4- Amendes

- le club de VILLEPERDUE n'ont pas réglé par prélèvement bancaire le 26 juillet dernier pour manque de provision.

Le Comité inflige une amende de 12 € pour 1^{ère} relance impayé conformément aux tarifs du District.

5- INTERVENTION DU DEPARTEMENT JEUNES ET TECHNIQUE

Philippe BONNET, Nathalie BRETON, Guillaume GIUNTINI.

5.1- Football d'animation

Guillaume GIUNTINI informe le Comité sur les points suivants :

- la réunion Foot à 8 du 30 août à Tours a vu un taux de participation de 90% des clubs engagés en U11. Ce qui est remarquable.

- les réunions de pays sont programmées prochainement.

5.2- Labels

Philippe BONNET informe le Comité que la remise du Label Ecole de Foot à YZEURES-PREUILLY verra la présence d'un membre de la D.T.N. et du Comité de Direction de la L.F.A.

5.3- Féminines

Nathalie BRETON informe le Comité que la seule candidature de club de l'A.S.FONDETTES a été reçue à ce jour pour organiser la Rentrée du Foot féminin le 15 septembre.

Compte tenu du cahier des charges respecté par le club, le Comité donne un avis favorable pour attribuer l'organisation à ce club.

6 – TOUR DE TABLE

6.1- COMMISSION DES ARBITRES

6.1.1- Effectifs

- les dossiers d'arbitres tardent à se renouveler. On compte déjà 20 arrêts définitifs et 22 arbitres qui n'ont pas renvoyé leur dossier. Une relance auprès des clubs a été effectuée.

- 24 dossiers sont en attente des dossiers médicaux à ce jour.

- Docteur Prisca MARTIN est remercié pour l'étude des dossiers médicaux d'arbitres.

6.1.2- Formation

- 10 candidats se sont inscrits à ce jour pour devenir arbitre.

6.2- COMMISSION SPORTIVE

Pierre TERCIER, Président de la Commission, informe le Comité sur les points suivants :

- le championnat U18 Masse compte à ce jour, 18 équipes engagées.

- le championnat senior D5 compte à ce jour, 32 équipes à ce jour engagées.

6.3- COMMISSION DES NOUVELLES PRATIQUES

Christophe BROSSARD, Président de la Commission, informe le Comité sur les points suivants :

6.3.1- Loisir

- la réunion des clubs loisir s'est déroulée le 3 septembre.

- le championnat compte 21 équipes engagées contre 28 la saison dernière.

- le début du championnat est prévu le 1er octobre.

6.3.2- Futsal

- la réunion des clubs futsal est prévue le 07 septembre.
- le début du championnat est prévu le 1^{er} octobre.

6.3.3- Foot indoor

- le Trophée des champions est prévu le 17 septembre au SOCCERPARK de Joué les Tours. Les équipes invitées pour ce tournoi sont :

- * futsal : CSA FUTSAL, INRA, JOUE LES TOURS et VALLEE VERTE,
- * loisir : FASS, CNAV ROUZIER, ROCHECORBON et SKF.

6.3.4- Foot des handicapés

- la Journée du foot handicap est fixée au 15 septembre à St Avertin. Le Tours FC est sollicité pour offrir des billets de match en National.

6.4- COMMISSION DES ACTIONS SOCIALES ET CITOYENNES

Martine CHEVALLIER informe le Comité sur les points suivants :

- une aide de 500 € a été accordée à la famille de Thomas RODRIGUEZ par la Ligue de Football Amateur.
- une réunion de présentation de l'agrément collectif des services civiques est fixée au 10 septembre.
- le partenariat avec la Ligue contre le cancer est renouvelé cette saison pour organiser une campagne de lutte contre le tabac en novembre.

6.5-VALORISATION DU BENEVOLAT

Jérôme BROUILLON informe le Comité qu'il est invité prochainement par le Comité des Médaillés Jeunesse et sports pour recevoir une « lettre de félicitation ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 22h05.

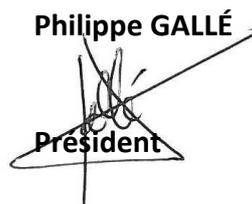
Prochaine réunion : jeudi 18 octobre 2018.

Patrick BASTGEN



Secrétaire Général

Philippe GALLÉ



Président

ANNEXE 1 : PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS MASCULINS DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">Chapitre 15 : Accessions et descentes</p> <p>Article 22</p> <p>Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 du présent Règlement et à l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, les accessions et descentes, faisant l'objet du présent article, sont déterminées dans le tableau des Montées et des Descentes des Championnats Départementaux à l'issue de la saison concernée figurant en annexe.</p> <p>Article 23</p> <p>1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.</p> <p><small>b) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.</small></p>	<p style="text-align: center;">Chapitre 15 : Accessions et descentes</p> <p>Article 22</p> <p>Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 du présent Règlement et à l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, les accessions et descentes, faisant l'objet du présent article, sont déterminées dans le tableau des Montées et des Descentes des Championnats Départementaux à l'issue de la saison concernée figurant en annexe.</p> <p>Article 23</p> <p>1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.</p> <p>Concernant les montées de D5 en D4, les équipes vainqueur de chaque poule sont qualifiées pour accéder, la saison suivante, au championnat D4.</p> <p>Pour compléter la D4 conformément au tableau des Montées et des Descentes, il est fait appel, selon la nécessité, à une ou plusieurs équipes classées 2^{ème} ou 3^{ème} dans les poules de D5. Ces équipes seront départagées selon le coefficient sportif (nombre de points divisé par nombre de matchs).</p> <p>Si l'égalité subsiste, il sera fait application par ordre, des dispositions des alinéas 2, puis 4 de l'article 3 du présent règlement.</p>

--	--

Origine : Comité de Direction.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District : ?

2 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES COUPES (Garçons) JEUNES DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <p>a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.</p> <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <p>b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches</p> <p>c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.</p> <p>La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.</p> <p>Article 4 :</p> <p>a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.</p> <p>Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.</p> <p>Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).</p>	<p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <p>a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.</p> <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <p>b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches</p> <p>c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.</p> <p>La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.</p> <p>Article 4 :</p> <p>a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.</p> <p>Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.</p> <p>Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).</p>

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sans prolongations conformément aux lois du jeu.

n) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but **sous forme de tie-break (5 tirs minimum par équipe)**, sans prolongations **conformément aux lois du jeu.**

- *Tirs au but sous forme de tie-break*

- *1^{er} tireur : équipe A*
- *2^{ème} tireur : équipe B*
- *3^{ème} tireur : équipe B*
- *4^{ème} tireur : équipe A*
- *5^{ème} tireur : équipe A*
- *6^{ème} tireur : équipe B*
- *7^{ème} tireur : équipe B*
- *8^{ème} tireur : équipe A*
- *9^{ème} tireur : équipe A*
- *10^{ème} tireur : équipe B*
- *Etc....*

Origine : Comité de Direction du District.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District : ?

3 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES COUPES FEMININES JEUNES DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;"><u>SYSTEME DE L'EPREUVE</u></p> <p>Article 2 : La coupe se déroule dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">1 – Matches allers simples. Les équipes seront réparties en poules de 3 ou 4 équipes maximum selon le nombre d'équipes engagées.2 – La compétition propre comprenant, les ½ finales et finale. Seront qualifiées pour les ½ finales, les deux premières de chaque poule. <p>Les Dispositions des règlements généraux des championnats du District sont applicables.</p> <p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté. <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <ul style="list-style-type: none">b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matchesc) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé	<p style="text-align: center;"><u>SYSTEME DE L'EPREUVE</u></p> <p>Article 2 : La coupe se déroule dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">1 – Matches allers simples. Les équipes seront réparties en X poules de 3 ou 4 équipes maximum selon le nombre d'équipes engagées.2 – La compétition propre comprenant les barrages, les ½ finales et finale. Seront qualifiées pour les ½ finales, les deux premières de chaque poule. <p>Les Dispositions des règlements généraux des championnats du District sont applicables.</p> <p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté. <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <ul style="list-style-type: none">b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matchesc) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord

pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.

Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sans prolongations conformément aux lois du jeu.

h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.

Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but **sous forme de tie-break (5 tirs minimum par équipe)**, sans prolongations ~~conformément aux lois du jeu.~~

- *Tirs au but sous forme de tie-break*
 - *1^{er} tireur : équipe A*
 - *2^{ème} tireur : équipe B*
 - *3^{ème} tireur : équipe B*

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">○ 4^{ème} tireur : équipe A○ 5^{ème} tireur : équipe A○ 6^{ème} tireur : équipe B○ 7^{ème} tireur : équipe B○ 8^{ème} tireur : équipe A○ 9^{ème} tireur : équipe A○ 10^{ème} tireur : équipe B○ Etc.... |
|--|--|

Origine : Comité de Direction et Commission Féminines.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District :

4- PROPOSITION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININES DEPARTEMENTAUX

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS DU DISTRICT

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, le présent règlement précise les détails d'organisation des championnats départementaux Féminins Seniors F, U19F, U15F, U13F et U11F.

Article 1 - ORGANISATION

Le District d'Indre et Loire organise chaque saison des championnats départementaux féminins dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

Article 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

Article 3 - CLASSEMENTS

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et des Districts.

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des équipes s'effectue de la façon suivante :

3.1 - il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les équipes ex-æquo ;

3.2 - en cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex-æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés par les équipes ex-æquo au cours des matches les ayant opposées (goal-average particulier),
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat (goal-average général),
- de la meilleure attaque à la fin du championnat,

3.3 - si l'égalité subsiste un match supplémentaire pourra avoir lieu (avec prolongations éventuelles) sur terrain neutre. A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.

Article 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats départementaux féminins sont stipulées dans chaque règlement spécifique

Article 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats départementaux féminins est déterminé par chaque règlement spécifique.

Pour les modifications parvenues avant le premier match de championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

Article 6 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition (sauf championnats interdistricts gérés par le District gestionnaire) est de la compétence de la Commission Départementale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Départementale de Discipline et de la Commission Départementale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Départementale Sportive est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

Article 7 – Ententes

- Une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciées de la catégorie.

Article 8 – Réserve

Article 9 – Réserve

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12.

Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4.2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1^{ère} et 2^{ème} Division

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U19F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U16F -U17F –U18F–U19F et U15F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U19F à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et un trophée de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U15F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U15F, U14F, U13F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 35 min
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U15F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.

- **Une deuxième phase de Niveau.**

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 9 – RECOMPENSES**

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 5

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U12F, U13F et U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	50 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	2 x 30 min Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	A la ligne médiane
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée

	sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- **Une première phase de brassage.**
- **Une deuxième phase de Niveau.**

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U11F à 5

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	40 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	Phase1 : 50min max (2 x 25') ou (2 matchs de 1 x 20') Phase 2 : 2 x 25' Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Phase1 : Défi technique Phase2 : Défi jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	N'existe pas
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres

Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *
Classement	Aucun

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U11F se déroule en deux phases :

- **Une première phase de brassage.**
- **Une deuxième phase de Niveau.**

La commission Féminine se réserve le droit de modifier le déroulement des épreuves dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 9 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

N'ayant pas de classement donc aucun titre décerné.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Féminine.

Origine : Commission Féminine.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District :

4 - PROPOSITION DU REGLEMENTS DES COUPES FUTSAL JEUNES

COUPE FUTSAL JEUNES (U13 - U15 - U18)

Article 1 :

Afin de promouvoir le FUTSAL chez les jeunes et développer la pratique, le District organise chaque saison une coupe Futsal départementale réservée aux équipes U13 – U15 et U18 des clubs d'Indre et Loire.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Lors de l'engagement des clubs dans les compétitions départementales (Championnat et Coupe), engagement automatique en Coupe FUTSAL Jeune dans chaque catégorie. Une équipe par club y compris pour les clubs régionaux.

En cas de refus de participer, la désinscription est possible sans frais, à l'initiative du club.

En cas absence lors des rassemblements, application de l'amende correspondante.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 :

Prise en compte des poules de Championnat pour définir l'organisation.

Dans chaque poule, 1 ou 2 équipes proposent leur gymnase selon leurs ressources en termes d'installation sportive. Rencontre sous forme de plateau (formule Championnat).

- 2 à 3 Tour de coupe par catégorie établi selon un calendrier prévu. Le vainqueur de chaque tour continue dans l'épreuve.
- Temps de jeu selon le nombre d'équipe par poule. Arbitrage par équipe au repos.
- Dans chaque poule, 1 ou 2 équipes proposent leur gymnase selon leurs ressources en termes d'installation sportive. Rencontre sous forme de plateau (formule Championnat).

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

a) La Commission des Nouvelles Pratiques établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.

L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

b) Pour toutes les coupes, tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matches de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

- Tour 1 : Vacances Scolaires Toussaint.
- Tour 2 : Vacances Scolaires Fêtes de fin d'année.
- Tour 3 : Trêve Hivernale (Janvier)
- Qualification de 4 finalistes pour la finale prévue en Février (Vacances Scolaires d'Hiver).

Article 5 : Organisation sportive

Un règlement sera envoyé aux clubs participants pour chaque tour précisant les modalités d'organisation. Encadrement des coupes : Membres des Commissions Nouvelles Pratiques, FUTSAL et Jeunes et Technique

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation

La qualification des joueurs et les restrictions de participation sont les mêmes que pour les championnats départementaux.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel Général du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES

Article 7 :

Les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire.

DELEGUES**Article 8 :**

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite dans le gymnase à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au gymnase, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 :

Réservé

COULEURS DES MAILLOTS**Article 10 :**

L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve.

Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueurs participant à la compétition parrainée sont obligés de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires.

A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité de Direction.

CAS NON PREVUS

Article 11 :

Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission sportive.

Origine : Commission des Nouvelles Pratiques.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District :

ANNEXE 2 :

1- PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS SENIORS MARCULIN DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">Chapitre 15 : Accessions et descentes</p> <p>Article 22 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 du présent Règlement et à l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, les accessions et descentes, faisant l'objet du présent article, sont déterminées dans le tableau des Montées et des Descentes des Championnats Départementaux à l'issue de la saison concernée figurant en annexe.</p> <p>Article 23 1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.</p> <p><small>1) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.</small></p>	<p style="text-align: center;">Chapitre 15 : Accessions et descentes</p> <p>Article 22 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 3 du présent Règlement et à l'article 17 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, les accessions et descentes, faisant l'objet du présent article, sont déterminées dans le tableau des Montées et des Descentes des Championnats Départementaux à l'issue de la saison concernée figurant en annexe.</p> <p>Article 23 1 - Si, par suite de défection ou de refus d'admission, la règle d'accession définie à l'article 17.4 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts étant de toute façon appliquée, il était quand même nécessaire de compléter la D1, D2, D3 et D4, il serait fait appel à des clubs réglementairement relégués de ces Championnats respectifs avec application du coefficient Fair-play (article 3.3) pour déterminer ces clubs.</p> <p>Concernant les montées de D5 en D4, les équipes vainqueur de chaque poule sont qualifiées pour accéder, la saison suivante, au championnat D4.</p> <p>Pour compléter la D4 conformément au tableau des Montées et des Descentes, il est fait appel, selon la nécessité, à une ou plusieurs équipes classées 2^{ème} ou 3^{ème} dans les poules de D5. Ces équipes seront départagées selon le coefficient sportif (nombre de points</p>

	<p>divisé par nombre de matchs). Si l'égalité subsiste, il sera fait application par ordre, des dispositions des alinéas 2, puis 4 de l'article 3 du présent règlement.</p>
--	---

Origine : Comité de Direction.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District :

5 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p>REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</p> <p>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</p> <p>1.1 1^{ère} phase (brassage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 poules composées de 8 équipes maximum. • Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple. • Une seule équipe par club. <p>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau « Elite» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes composées d'équipes ayant finies aux 3 premières places en phase de brassage. ○ Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour. • Niveau « Espoirs» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 équipes maximum composées d'équipes ayant finies de la 4^{ème} à la 8^{ème} place de la poule de brassage. ○ Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8) 	<p>REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</p> <p>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</p> <p>1.1 1^{ère} phase (brassage)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 poules composées de 8 équipes maximum. • Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple. • Une seule équipe par club. <p>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau « Régional » «Elite» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire pour évoluer en championnat régional. • Niveau « Elite Départemental» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes selon le classement composées d'équipes ayant finies aux 3 premières places en phase de brassage. ○ Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour. • Niveau « Espoirs Départemental» <ul style="list-style-type: none"> ○ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 à 10 équipes maximum selon le classement composées d'équipes ayant finies de la 4^{ème} à la 8^{ème} place de la poule de brassage. ○ Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8)

1.3 - Conditions d'accès

• Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District

• Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11, U10 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précé

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
 - Quatre poules seront créées pour le brassage Elite.

1.3 - Conditions d'accès

• Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District

• Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11, U10 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
 - ~~Quatre poules seront créées pour le brassage Elite.~~

e.

- **Brassage Masse 1**
 - Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- **Brassage Masse 2**
 - Engagement libre de la part des clubs
 - Matches allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

dent domic

lle.

Deux poules de 8 équipes seront créées pour le brassage Elite.

- **Brassage Masse 1**
 - Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- **Brassage Masse 2**
 - Engagement libre de la part des clubs
 - Matches allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

Origine : Commission JT.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District :

6 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES COUPES (Garçons) JEUNES DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <p>a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.</p> <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <p>b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches</p> <p>c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.</p> <p>La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.</p> <p>Article 4 :</p> <p>a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.</p> <p>Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.</p> <p>Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).</p> <p>Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se</p>	<p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <p>a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.</p> <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <p>b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches</p> <p>c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.</p> <p>La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.</p> <p>Article 4 :</p> <p>a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.</p> <p>Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.</p> <p>Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).</p> <p>Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se</p>

situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sans prolongations conformément aux lois du jeu.

h) joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but **sous forme de tie-break (5 tirs minimum par équipe)**, sans prolongations ~~conformément aux lois du jeu.~~

- *Tirs au but sous forme de tie-break*

- *1^{er} tireur : équipe A*
- *2^{ème} tireur : équipe B*
- *3^{ème} tireur : équipe B*
- *4^{ème} tireur : équipe A*
- *5^{ème} tireur : équipe A*
- *6^{ème} tireur : équipe B*
- *7^{ème} tireur : équipe B*
- *8^{ème} tireur : équipe A*
- *9^{ème} tireur : équipe A*
- *10^{ème} tireur : équipe B*
- *Etc....*

Origine : Comité de Direction du District.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District :

7 - PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DES COUPES FEMININES JEUNES DEPARTEMENTAUX

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;"><u>SYSTEME DE L'EPREUVE</u></p> <p>Article 2 : La coupe se déroule dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">1 – Matches allers simples. Les équipes seront réparties en poules de 3 ou 4 équipes maximum selon le nombre d'équipes engagées.2 – La compétition propre comprenant, les ½ finales et finale. Seront qualifiées pour les ½ finales, les deux premières de chaque poule. <p>Les Dispositions des règlements généraux des championnats du District sont applicables.</p> <p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté. <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <ul style="list-style-type: none">b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matchesc) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé	<p style="text-align: center;"><u>SYSTEME DE L'EPREUVE</u></p> <p>Article 2 : La coupe se déroule dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">1 – Matches allers simples. Les équipes seront réparties en X poules de 3 ou 4 équipes maximum selon le nombre d'équipes engagées.2 – La compétition propre comprenant les barrages, les ½ finales et finale. Seront qualifiées pour les ½ finales, les deux premières de chaque poule. <p>Les Dispositions des règlements généraux des championnats du District sont applicables.</p> <p style="text-align: center;">PROCESSUS DE DEROULEMENT DES COUPES</p> <p>Article 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté. <p>L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.</p> <ul style="list-style-type: none">b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matchesc) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord

pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.

Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but sans prolongations conformément aux lois du jeu.

h) du joueur licencié U12 à U16 ou de la joueuse licenciée U12F à U16F dont le(s) parent(s) ont déménagé à plus de 100 km du précédent domicile.

du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matchs de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Les matches des tours éliminatoires seront tirés au sort par groupes géographiques.

Pour tous les tours de coupe (y compris la finale), les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

Dans le cas où le club tiré au sort en second (y compris la finale) se situerait hiérarchiquement deux niveaux au moins en dessous de celui de son adversaire la rencontre serait fixée sur son terrain.

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission Sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalite à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but **sous forme de tie-break (5 tirs minimum par équipe)**, sans prolongations ~~conformément aux lois du jeu.~~

- *Tirs au but sous forme de tie-break*
 - *1^{er} tireur : équipe A*
 - *2^{ème} tireur : équipe B*
 - *3^{ème} tireur : équipe B*

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">○ 4^{ème} tireur : équipe A○ 5^{ème} tireur : équipe A○ 6^{ème} tireur : équipe B○ 7^{ème} tireur : équipe B○ 8^{ème} tireur : équipe A○ 9^{ème} tireur : équipe A○ 10^{ème} tireur : équipe B○ Etc.... |
|--|--|

Origine : Comité de Direction et Commission Féminines.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District :

8 - PROPOSITION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININES DEPARTEMENTAUX

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS DU DISTRICT

Conformément aux dispositions des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts, le présent règlement précise les détails d'organisation des championnats départementaux Féminins Seniors F, U19F, U15F, U13F et U11F.

Article 1 - ORGANISATION

Le District d'Indre et Loire organise chaque saison des championnats départementaux féminins dont la composition est précisée par chaque règlement spécifique.

Article 2 - DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le déroulement des épreuves est précisé par chaque règlement spécifique.

Article 3 - CLASSEMENTS

Les classements sont établis par addition de points selon les modalités de l'article 6 des Règlements Généraux de la Ligue et des Districts.

En cas d'égalité de points à une place quelconque, le classement des équipes s'effectue de la façon suivante :

3.1 - il est tenu compte en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les équipes ex-æquo ;

3.2 - en cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les équipes ex-æquo, il est tenu compte successivement et dans l'ordre jusqu'à ce qu'une différence apparaisse :

- de la différence entre les buts marqués et les buts encaissés par les équipes ex-æquo au cours des matches les ayant opposées (goal-average particulier),
- de la différence des buts marqués et encaissés au cours de la totalité du championnat (goal-average général),
- de la meilleure attaque à la fin du championnat,

3.3 - si l'égalité subsiste un match supplémentaire pourra avoir lieu (avec prolongations éventuelles) sur terrain neutre. A défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.

Article 4 - ACCESSIONS ET DESCENTES

Les modalités d'accessions, de maintiens et de descentes pour chacun des championnats départementaux féminins sont stipulées dans chaque règlement spécifique

Article 5 - HORAIRE DES RENCONTRES

L'horaire des rencontres des championnats départementaux féminins est déterminé par chaque règlement spécifique.

Pour les modifications parvenues avant le premier match de championnat à domicile, et sous réserve qu'elles soient groupées, il ne sera appliqué aucun droit.

Article 6 - LITIGES

Tout litige administratif ou sportif intervenant dans le déroulement de cette compétition (sauf championnats interdistricts gérés par le District gestionnaire) est de la compétence de la Commission Départementale correspondante dont les décisions peuvent, à l'exception de celles relevant de la Commission Départementale de Discipline et de la Commission Départementale d'Appel de Discipline, faire l'objet d'un appel devant la Commission Départementale d'Appel Général suivant la procédure prévue aux Règlements en vigueur.

La Commission Départementale Sportive est habilitée à prendre toutes décisions pour régler les cas non prévus au présent Règlement.

Article 7 – Ententes

- Une équipe en entente ne peut être engagée qu'à la seule condition que chaque club la composant présente au moins 2 licenciées de la catégorie.

Article 8 – Réserve

Article 9 – Réserve

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12.

Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4.2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1^{ère} et 2^{ème} Division

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U19F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U16F -U17F –U18F–U19F et U15F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U19F à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et un trophée de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U15F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U15F, U14F, U13F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 35 min
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U15F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.

- **Une deuxième phase de Niveau.**

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 8

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U13F, U12F, U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 4 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- Une première phase de brassage.
- Une deuxième phase de Niveau.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve**Article 7 – Réserve****Article 8 – Réserve****Article 9 – RECOMPENSES**

Le titre de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U13F à 5

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U12F, U13F et U11F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	50 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	2 x 30 min Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	A la ligne médiane
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres
Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée

	sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U13F se déroule en deux phases :

- **Une première phase de brassage.**
- **Une deuxième phase de Niveau.**

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 8 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.

REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT U11F à 5

Article 1 : ORGANISATION

Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs.

L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Féminine.

Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 5.

Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT

Licenciées	U11F, U10F, U9F, U8F (3 maxi)
Pratique / Effectif	5 x 5 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	40 x 30 m Buts homologués lestés au sol ou matérialisés par des piquets Surface de réparation sur toute la largeur sur 10m de profondeur
Temps de jeu	Phase1 : 50min max (2 x 25') ou (2 matchs de 1 x 20') Phase 2 : 2 x 25' Participation de toutes les joueuses à au moins 50% du temps de jeu
Défi	Phase1 : Défi technique Phase2 : Défi jonglage
Ballon	Taille n°4
Hors-jeu	N'existe pas
Remplacement	A un arrêt de jeu
Coups francs	Directs, adversaire à 4 mètres

Remise en touche	Par une passe au sol obligatoire ou en rentrant sur le terrain en conduite de balle. La joueuse peut aller manquer un but dès qu'elle est rentrée sur le terrain en conduite de balle.
Relance du GB	à la main – Relance protégée *
Classement	Aucun

* La gardienne de but n'est pas autorisée à dégager de volée ou de demi-volée. Lors d'une relance faite par cette dernière (à la main ou au pied), l'adversaire se tient à l'extérieur de la surface et ne pourra y pénétrer que lorsque le ballon sera parvenu dans les pieds d'un partenaire de la gardienne de but située dans les 10 m.

Article 2.1 : Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat U11F se déroule en deux phases :

- **Une première phase de brassage.**
- **Une deuxième phase de Niveau.**

La commission Féminine se réserve le droit de modifier le déroulement des épreuves dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

A l'issue de la saison, aucune montée et aucune descente. Ce Championnat sera reconstitué chaque année.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matchs sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Article 6 – Réserve

Article 7 – Réserve

Article 9 – Réserve

Article 9 – RECOMPENSES

N'ayant pas de classement donc aucun titre décerné.

Article 10

Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Féminine.

Origine : Commission Féminine.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable

Avis de l'Assemblée Générale du District :

9 - PROPOSITION DU REGLEMENTS DES COUPES FUTSAL JEUNES

COUPE FUTSAL JEUNES (U13 - U15 - U18)

Article 1 :

Afin de promouvoir le FUTSAL chez les jeunes et développer la pratique, le District organise chaque saison une coupe Futsal départementale réservée aux équipes U13 – U15 et U18 des clubs d'Indre et Loire.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Lors de l'engagement des clubs dans les compétitions départementales (Championnat et Coupe), engagement automatique en Coupe FUTSAL Jeune dans chaque catégorie. Une équipe par club y compris pour les clubs régionaux.

En cas de refus de participer, la désinscription est possible sans frais, à l'initiative du club.

En cas absence lors des rassemblements, application de l'amende correspondante.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 :

Prise en compte des poules de Championnat pour définir l'organisation.

Dans chaque poule, 1 ou 2 équipes proposent leur gymnase selon leurs ressources en termes d'installation sportive. Rencontre sous forme de plateau (formule Championnat).

- 2 à 3 Tour de coupe par catégorie établi selon un calendrier prévu. Le vainqueur de chaque tour continue dans l'épreuve.
- Temps de jeu selon le nombre d'équipe par poule. Arbitrage par équipe au repos.
- Dans chaque poule, 1 ou 2 équipes proposent leur gymnase selon leurs ressources en termes d'installation sportive. Rencontre sous forme de plateau (formule Championnat).

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

a) La Commission des Nouvelles Pratiques établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté. L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

b) Pour toutes les coupes, tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité de Direction du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matches de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

- Tour 1 : Vacances Scolaires Toussaint.
- Tour 2 : Vacances Scolaires Fêtes de fin d'année.
- Tour 3 : Trêve Hivernale (Janvier)
- Qualification de 4 finalistes pour la finale prévue en Février (Vacances Scolaires d'Hiver).

Article 5 : Organisation sportive

Un règlement sera envoyé aux clubs participants pour chaque tour précisant les modalités d'organisation. Encadrement des coupes : Membres des Commissions Nouvelles Pratiques, FUTSAL et Jeunes et Technique

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation

La qualification des joueurs et les restrictions de participation sont les mêmes que pour les championnats départementaux.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel Général du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS**Article 7 :**

Les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire.

DELEGUES

Article 8 :

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite dans le gymnase à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au gymnase, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 :

Réservé

COULEURS DES MAILLOTS

Article 10 :

L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve.

Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueurs participant à la compétition parrainée sont obligés de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires.

A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité de Direction.

CAS NON PREVUS

Article 11 :

Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission sportive.

Origine : Commission des Nouvelles Pratiques.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis favorable.

Avis de l'Assemblée Générale du District :

10 - PROPOSITION DU TABLEAU DES MONTEES DESCENTES – POULES A 10 pour D3, D4 et D5 SAISON 2019-2020

	DESCENTES de R3	0	1	2	3	4	5	6
1 ^e div.	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
	Descentes de D1 en D2	2	2	2	3	4	5	6
2 ^e div.	Montées de D2 en D1	4	3 d)	2	2	2	2	2
	Descentes de D2 en D3	4	4	4	5 h)	6	7 m)	8
3 ^e div.	Montées de D3 en D2	6 a)	5 e)	4	4	4	4	4
	Descentes de D3 en D4	12 8	13 8-f)	14 8	15 9-i)	16 10-k)	17 11-n)	18 12
4 ^e div.	Montées de D4 en D3	6 10-b)	6 9-f)	6 6-g)	6 8	6 8	6 8	6 8
	Descentes de D4 en D5	22 6	23 6-g)	24 6	25 7-j)	26 8-l)	27 9-o)	28 10-p)
5 ^e div.	Montées de D5 en D4	4 8-c)	4 7-c)	4 6-c)	4 6	4 6	4 6	4 6

- a) 6 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- b) ~~6 10~~ montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + ~~les 4 meilleurs 2^{ème}~~ au coefficient du Fair-Play (Article 16.g des RG du District).
- c) X montées de D5 en D4 selon l'article 5 du Règlement des championnats seniors.
- d) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- e) 5 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- f) 13 descentes de D3 en D4 : soit 3 descentes par poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- ~~f) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 16.g des RG du District).~~
- g) 23 descentes de D4 en D5 : soit 3 descentes par poule + les 5 moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (article 17 des RG de la Ligue et ses Districts)
- ~~g) 8 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 16.g des RG du District).~~
- h) 5 descentes de D2 en D3 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- i) 15 9 descentes de D3 en D4 : soit 3 2 descentes dans chaque poule + les 3 moins bon 8 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- j) 25 7 descentes de D4 en D5 : soit 4 1 descentes dans chaque poule + le moins bon 8 11^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- k) 16 10 descentes de D3 en D4 : soit 4 2 descentes dans chaque poule + ~~les 2 moins bon 10^{ème}~~ au coefficient du Fair-Play (Article 16.g des RG du District).

- l) ~~26 8~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~4 1~~ descente dans chaque poule + les 2 moins bon ~~8 11~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16~~.g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- m) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16~~.g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- n) ~~17 11~~ descentes de D3 en D4 : soit ~~4 2~~ descentes dans chaque poule + les ~~3~~ moins bon ~~8 10~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16~~.g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~).
- o) ~~27 9~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~4 1~~ descentes dans chaque poule + les 3 moins bon ~~8 11~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16~~.g des RG ~~du District de la Ligue et ses Districts~~)
- p) ~~28 10~~ descentes de D4 en D5 : soit ~~4 1~~ descentes dans chaque poule + les 4 moins bon ~~8 11~~^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17 16~~.g des RG ~~du District de la Ligue et~~)

Origine : Comité de Direction du District et Commission sportive.

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable.

Avis du Comité de Direction du District : Avis partagé.

Avis de l'Assemblée Générale du District :

11 - PROPOSITION DU TABLEAU DES MONTEES DESCENTES – POULES A 10 pour D4 et D5 SAISON 2019-2020

	DESCENTES de R3	0	1	2	3	4	5	6
1 ^e div.	Montées de D1 en R3	2	2	2	2	2	2	2
	Descentes de D1 en D2	2	2	2	3	4	5	6
2 ^e div.	Montées de D2 en D1	4	3 d)	2	2	2	2	2
	Descentes de D2 en D3	4	4	4	5 h)	6	7 m)	8
3 ^e div.	Montées de D3 en D2	6 a)	5 e)	4	4	4	4	4
	Descentes de D3 en D4	8	8	8	9 i)	10 k)	11 n)	12
4 ^e div.	Montées de D4 en D3	10 b)	9 f)	8 g)	8	8	8	8
	Descentes de D4 en D5	14 6 c)	15 6-q)	16 6-r)	17 7-j)-s)	18 8-l)	19 9-o)	20 10-p)-t)
5 ^e div.	Montées de D5 en D4	4 8-e)	4 7-e)	4 6-e)	4 6	4 6	4 6	4 6

- a) 6 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- b) 10 montées de D4 en D3 soit 1 montée dans chaque poule + les 4 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts).
- c) 14 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 2 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- e) ~~X montées de D5 en D4 selon l'article 5 du Règlement des championnats seniors.~~
- d) 3 montées de D2 en D1 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- e) 5 montées de D3 en D2 : soit 1 montée dans chaque poule + le meilleur 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- f) 9 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 3 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- g) 8 montées de D4 en D3 : soit 1 montée dans chaque poule + les 2 meilleurs 2^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- h) 5 descentes de D2 en D3 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- i) 9 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + le moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- j) 17 7 descentes de D4 en D5 : soit 2 + descentes dans chaque poule + les 5 moins bon 10 11^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- k) 10 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 2 moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- l) 18 8 descentes de D4 en D5 : soit 3 ± descente dans chaque poule + les 2 moins bon 11^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 16.g des RG du District).
- m) 7 descentes de D2 en D3 : soit 3 descentes dans chaque poule + le moins bon 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)
- n) 11 descentes de D3 en D4 : soit 2 descentes dans chaque poule + les 3 moins bon 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article 17 16.g des RG du District de la Ligue et ses Districts)

- o) ~~19~~ 9 descentes de D4 en D5 : soit ~~3~~ 4 descentes dans chaque poule + les ~~3~~ moins bon ~~9~~ 11^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16.g~~ des RG ~~du District~~ de la Ligue et ses Districts)
- p) ~~20~~ 10 descentes de D4 en D5 : soit ~~3~~ 4 descentes dans chaque poule + les ~~2~~ 4 moins bon ~~9~~ 11^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16.g~~ des RG ~~du District~~ de la Ligue et ses Districts)
- q) 15 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 3 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16.g~~ des RG ~~du District~~ de la Ligue et ses Districts)
- r) 16 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 4 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16.g~~ des RG ~~du District~~ de la Ligue et ses Districts)
- s) 17 descentes de D4 en D5 : 2 descentes dans chaque poules + les 5 moins bons 10^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16.g~~ des RG ~~du District~~ de la Ligue et ses Districts)
- t) 20 descentes de D4 en D5 : 3 descentes dans chaque poules + les 2 moins bons 9^{ème} au coefficient du Fair-Play (Article ~~17~~ ~~16.g~~ des RG ~~du District~~ de la Ligue et ses Districts)

Origine : Comité de Direction du District et Commission Sportive

Avis de la C.D.R.T. : Avis favorable

Avis du Comité de Direction du District : Avis partagé.

Avis de l'Assemblée Générale du District :